

# Règlement intérieur du ciné tir

## Votre réservation vaut acceptation de ce règlement



L'armurerie de Champagne – Autrement Chasse vous accueille dans ses locaux situés au  
**225 Chemin du pont de l'Arche 10120 SAINT Germain.**

Ce règlement définit les droits et les devoirs de chacun des utilisateurs.

Toute personne désirant tirer dans ce stand devra lire attentivement ce règlement.

**Il vous sera demandé de présenter :**

- **Votre permis de chasser avec votre validation de l'année en cours ou celle de l'année précédente.**
- **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

### **Les Armes et munitions**

Il est interdit de se déplacer avec une arme en dehors du ciné tir.

Les armes doivent être transportées non approvisionnées, culasse ouverte, chargeur retiré. Dans une housse, valise ou boîte de transport.

Seules les armes, conformes à la réglementation en vigueur sont autorisées dans l'enceinte du stand.

Des armes avec optique sont mises à disposition dans le cadre d'essais commerciaux. Elles ne doivent pas faire l'objet de démontage, les seules manipulations sont celles nécessaires à la pratique du tir. Toute détérioration sera facturée au client.

**Pour des raisons de sécurité, les munitions utilisées seront seulement celles fournies par notre société.**

Le port de protections auditives, de lunettes de vue ou lunettes de protection est obligatoire. Les tireurs doivent respecter les consignes de sécurité concernant leur comportement et le maniement des armes. Pas de maniement d'armes en dehors du ciné tir.

**Toute erreur de tir sera sanctionnée par une amende ou exclusion.**

### **Amendes forfaitaires ;**

Une balle dans le mur ou plafond coutera 100 euros,

Une balle dans le sol coutera 150 euros,

Une balle dans la porte blindée ou vitre par balle derrière le pas de tir coutera 2  
6000 euros et une exclusion définitive.

Tout autre matériel dégradé sera facturé selon sa valeur de remplacement.

### **Condition physique et mental des tireurs**

La consommation d'alcool et de stupéfiants est formellement interdite avant une séance de tir. Interdiction de tir pour toute personne souffrant de troubles mentaux et physiques non compatibles avec l'activité.

L'armurerie de Champagne se réserve le droit de vous refuser l'accès.

***Les utilisateurs qui outrepassent ces dispositions seront seuls responsables devant l'autorité judiciaire et se verront exclus définitivement.***